

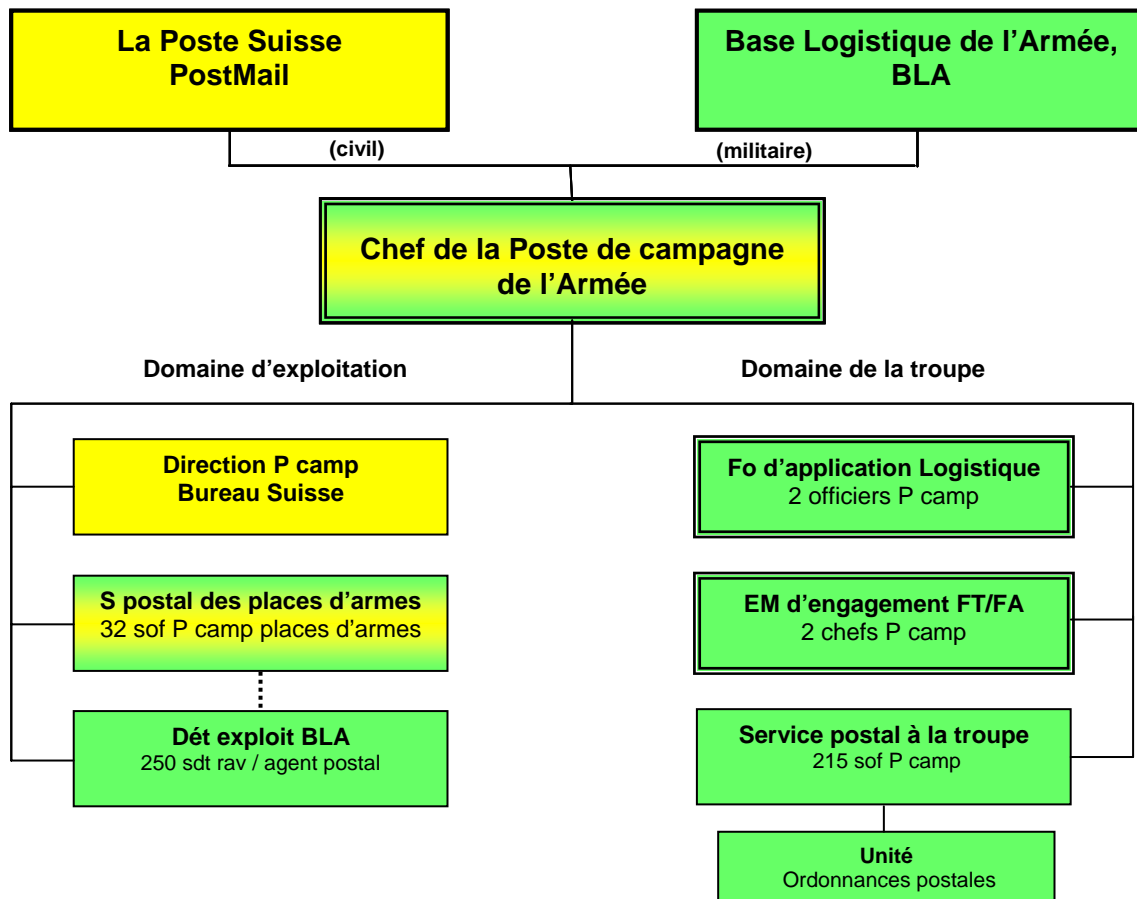
# La Poste de campagne

## 1. Mission

La Poste de campagne

- assure le ravitaillement et l'évacuation de la Poste de campagne auprès de la troupe;
- organise le ravitaillement et l'évacuation de la Poste de campagne pour les troupes engagées à l'étranger et pour les internés et les prisonniers de guerre;
- rend possible les contacts téléphoniques avec la troupe (Bureau Suisse).

## 2. Organes techniques et subordination



Le Chef de la Poste de campagne de l'Armée (Chef P camp de l'Armée) dirige la Poste de campagne et maintient une étroite collaboration entre la Poste Suisse et l'Armée.

### **3. Le Bureau Suisse**

Le Bureau Suisse (BCH) rend possible, en respectant les prescriptions régissant le maintien du secret, les contacts téléphoniques avec la troupe et renseigne au sujet des stationnements de troupes et des numéros militaires d'acheminement. Les organes de commandement doivent prêter toute l'aide possible à l'accomplissement de cette mission et annoncent sans retard tous nouveaux stationnements ou numéros de téléphone au Bureau Suisse, tél 031 381 25 25.

### **4. Sous-officier P camp et ordonnance postale**

Le sous-officier de la Poste de campagne du bataillon (sof P camp) dirige le service postal dans son corps de troupe. Dans chaque unité, le service postal est assuré par un militaire qualifié et discret, désigné par le cdt; il exerce la fonction d'ordonnance postale (OP).

### **5. Sous-officier P camp de place d'armes**

Sur les 32 places d'armes, les sous-officiers de la Poste de campagne de places d'armes (sof P camp pl armes) assurent le service postal pour les écoles et les cours. Ils gèrent le bureau de poste de caserne et sont responsables de l'instruction des sof P camp et des OP. Selon les besoins, des soldats de ravitaillement, exerçant une fonction civile à la poste, peuvent être engagés auprès du sof P camp pl armes en qualité de personnel d'exploitation.

### **6. Soutien postal**

#### **6.1 Offre de prestations**

En service d'instruction, le soutien postal a lieu une fois par jour. Les lettres et les journaux doivent en règle générale être distribués durant la pause de midi et les colis jusqu'au repas du soir.

#### **6.2 Donnée d'ordres**

Les commandants des corps de troupe ou des unités indépendantes reçoivent de la direction de la Poste de campagne les "Directives pour le service postal". Sur la base des stationnements annoncés par la troupe, la direction P camp attribuent les bases postales pour le soutien.

#### **6.3 Organisation**

Le quartier-maître (Qm) règle, en accord avec le sof P camp, l'organisation du soutien postal au sein du bataillon/groupe. Le fourrier est responsable de l'organisation du service postal au sein de l'unité. La troupe assume elle-même le transport des envois postaux au sein du bataillon/groupe.

#### **6.4 Cahier d'acheminement de la Poste de campagne**

Le cahier d'acheminement de la Poste de campagne comprend toutes les troupes en service (EM, unités, écoles et cours). Les envois postaux destinés à des militaires en service sont acheminés par les centres de tri de la poste civile selon les indications figurant dans le cahier d'acheminement de la Poste de campagne. Ce document est continuellement mis à jour.

### **7. Particularités de la Poste de campagne**

#### **7.1 Secret postal**

Le secret postal est également garanti au service militaire.

## 7.2 Adresse

L'adresse des envois destinés à des militaires en service est constituée des éléments suivants:

a. pour les adresses en campagne:

Grade, prénom, nom	Sdt Jules Bardot	
Désignation exacte de l'EM ou unité où le service est accompli		Cp gren 20/3
Militaire + numéro militaire d'acheminement		Militaire 79216

b. pour les adresses en caserne:

Grade, prénom, nom	Recr Alain Varone	
Indication de la cp et de la sct		Cp I, sct 2
Ecole, EM ou unité où le service est accompli		ER chars 21-1
Caserne		Caserne
NPA, Lieu		3609 Thoune

## 7.3 Franchise de port pour les envois militaires

L'ordre postal du Chef de la Poste de campagne de l'Armée ([www.feldpost.ch](http://www.feldpost.ch)) renseigne quant aux particularités de la franchise de port militaire.

### 7.3.1 Pour les militaires

Pendant le service, les militaires bénéficient de la franchise de port pour les envois non inscrits du service intérieur jusqu'au poids de 5 kg qu'ils expédient ou reçoivent, et qui concernent ses affaires personnelles.

Hors du service, la franchise de port n'est applicable que pour les envois non inscrits du service intérieur jusqu'au poids de 5 kg que les militaires expédient dans l'intérêt exclusif du service (par exemple: avis de changement d'adresse, demande de renvoi de service, etc). Doivent figurer sur l'envoi le grade, prénom, nom, incorporation et adresse de l'expéditeur et du destinataire ainsi que la remarque "Affaire militaire".

### 7.3.2 Pour les commandements de l'armée

Les organes de commandement militaires (par exemple: cdt, méd, fourrier, etc) bénéficient en et hors du service de la franchise de port pour tous les envois militaires du service intérieur jusqu'au poids de 30 kg qu'ils expédient, y compris pour des envois inscrits. Les envois d'Expresspost et les journaux sont cependant soumis à la taxe. Les envois doivent porter la mention "Affaire militaire", l'indication de la fonction et de l'incorporation de l'expéditeur ainsi que l'adresse complète du destinataire.

## 8. Influence sur la troupe

Chaque commandant de troupe sait qu'une Poste de campagne rapide, sûre et fiable contribue au bon moral de ses soldats. Au service d'instruction, le trafic postal ne doit en aucun cas être entravé ou interrompu.

-----